



Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SCP 319.02)

PRIME DE FIN D'ANNEE 2018

La prime de fin d'année se compose de deux parties :

- une partie fixe : € 385,32 ;
- une partie variable: 2,5 % du salaire brut de base d'octobre 2018 x 12.

Conditions d'octroi :

PERIODE DE REFERENCE :

- 1 janvier au 30 septembre inclus.

AU PRORATA :

- Pour les travailleurs à temps partiel ;
- Pour les travailleurs entrés en service ou ayant quitté au cours de la période de référence.

MODE DE CALCUL DES PRIMES AU PRORATA :

- 1 mois d'occupation au cours de la période de référence = 1/9 de la prime ;
- En service avant le 13^{ème} jour du mois = le mois compte complètement.

SONT EXCLUS :

- En cas de licenciement pour faute grave ;

DATE DE PAIEMENT:

- Dans le courant du mois de décembre ;
- Ou le mois de sortie.

